

INFO-PORTAGE

Journal municipal



Crédit photo : Lorenzo Sénéchal

Le mois de mai est enfin arrivé !

On ne peut qu'apprécier les journées qui allongent, les oiseaux qui chantent et la couleur verte qui revient tranquillement dans nos plates-bandes. Je sollicite encore cette année votre collaboration pour laisser pousser nos pissenlits bien-aimés, pour que les insectes, en particulier les abeilles, puissent s'y nourrir et survivre aux premiers mois du printemps.

Le mois de mai sera très occupé dans notre municipalité !

Le 24 mai, c'est la grande journée du printemps ! Quatre activités sont organisées pour vous permettre de rentabiliser votre journée : un bazar d'équipement sportifs, une distribution d'arbres, un nettoyage des fossés et un échange de semis et semences. C'est donc un rendez-vous au chalet des sports, de 9h à 12h !

J'en profite pour vous remercier, chers citoyens, de votre implication dans les différents champs d'activités de notre municipalité (école, sports, comités, etc). Nous avons une municipalité très dynamique où l'esprit communautaire en fait son authenticité.

Bon printemps à tous !

Pascale Brouillette, conseillère municipale

INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

Les inscriptions au camp de jour sont en cours depuis le 5 mai pour les citoyens. Pour inscrire votre enfant, rendez vous sur Qidigo.

Pour les non-résidents, si des places sont toujours disponibles, les inscriptions débuteront le lundi 12 mai dès 9h.



FONDS NOËL-LIZOTTE POUR L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

Les inscriptions pour le camp de jour sont arrivées ! Si votre budget est restreint, sachez que le Fonds Noël-Lizotte peut vous venir en aide.

Pour en savoir plus, communiquez avec : Mme Lucie Desrosiers au 418 862-8284 ou Mme Suzette de Rome au 418 862-7165. N'hésitez pas à les contacter.

INSCRIPTION SAISON DE SOCCER 2025

Cette année encore, l'organisation *Panthers Football Academy* sera responsable des cours de soccer dans notre municipalité. Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur notre Page Facebook et cliquez sur le lien dans la publication épinglée.

Pour plus d'informations, communiquez avec Roldège Arius au panthersfootballacademy@gmail.com.

LANCEMENT 2025 SENTIERS DU PORTAGE

Le samedi 31 mai dès 10 h, l'organisme les Sentiers du Portage célébrera l'ouverture des pistes de vélo de montagne pour la saison 2025. Vous êtes invités à venir profiter de l'ambiance sur place ! D'ici-là, nous vous demandons de ne pas utiliser les pistes afin de faciliter le travail de l'équipe de bénévoles qui prépare les pistes en vue du lancement de la saison.

L'organisme vous informera via ses réseaux sociaux lorsque les pistes seront prêtes.

Bonne saison de vélo !



GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS - 24 MAI 2025

9h - 12h

24
MAI

Grand ménage du printemps



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE

Chalet des sports
200 côte de la mer



BAZAR D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Des tables seront mises à la disposition des citoyens dans le Chalet des sports pour de la vente à bas prix ou de l'échange d'équipement sportif usagé.

Apportez le matériel que vous voulez vendre ou échanger ou venez simplement trouver de l'équipement à prix abordable!

À noter que la Municipalité n'est pas responsable du matériel. Vous devez donc vous charger de ramener le matériel invendu.



DISTRIBUTION D'ARBRES

La distribution d'arbres gratuits est de retour ! La Municipalité invite ses citoyens à venir se procurer un arbre gratuitement lors de cette journée. Quelques essences seront disponibles. Premier arrivé, premier servi !



NETTOYAGE DE FOSSÉS

Accompagnés des membres du Comité environnement de la Municipalité, nous convions les citoyens à venir procéder au nettoyage des fossés de bord de route aux alentours du Chalet des sports.

La Municipalité fournit l'équipement de protection aux citoyens intéressés à participer.



ÉCHANGE DE SEMENCES ET SEMIS

Qui dit printemps dit également semences et semis ! Les citoyens qui le souhaitent pourront vendre à bas prix ou échanger des semences, boutures de plantes et semis lors de cette journée.

Ressources naturelles
et Forêts

Québec



afbl

association forestière bas-laurentienne

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Je suis heureux de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour l'année financière 2024. Ces rapports ont été déposés pendant la séance ordinaire du 7 avril 2025 lors de laquelle j'ai pu en faire une brève présentation.

De manière générale, les finances municipales sont saines et équilibrées. Voici donc quelques faits saillants:

- Pour l'année 2024, la municipalité a un surplus d'opération de 360 808\$, comparativement à l'année 2023 où le surplus a été de 241 897\$.
- L'excédent accumulé de la municipalité au 31 décembre 2024 se divise en affecté et non affecté :
 - la municipalité a un excédent de fonctionnement non affecté accumulé de 684 932\$ comparativement à 618 163\$ au 31 décembre 2023;
 - la municipalité a un excédent de fonctionnement affecté de 637 624\$ en 2024, comparativement à un excédent de 521 198\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la mise de côté des revenus d'intérêt de notre placement pour le projet de protection côtière.
- La valeur totale des actifs financiers nets de la municipalité à la fin de l'année 2024 totalisait 11 642 444\$, comparativement à 10 631 179\$ pour l'année dernière.
- L'endettement net à long terme de l'administration municipale s'élève à 1 680 910\$ pour 2024, alors que ce montant était de 1 243 882\$ en 2023. L'endettement a donc augmenté en 2024 à cause des travaux de rénovations du bureau municipal et la construction de la bibliothèque.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les finances de la municipalité, vous pouvez consulter le Rapport financier complet sur le site internet de la municipalité dans la section « Vie démocratique », à l'onglet « Budgets et Rapports ».

Ce sont les auditeurs de la firme Mallette qui ont audité les états financiers de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour l'année 2024 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Vincent More, maire de Notre-Dame-du-Portage

CONSEIL MUNICIPAL



LUNDI 2 JUIN



19 h 30



200, cote de la Mer – Salle Gilles-Moreau



ENVIRONNEMENT

MAI, MOIS SANS TONDEUSE !

Nous vous invitons à ne pas tondre votre gazon durant le mois de mai. En laissant pousser les herbes et les fleurs naturelles, vous offrez un véritable coup de pouce aux abeilles, aux papillons et aux pollinisateurs qui sortent tout juste de l'hiver. Un petit geste qui fait une grande différence pour la biodiversité !

INSCRIPTION À LA COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Pour s'inscrire à la collecte d'encombrants, communiquez avec la MRC au 581 743-2227 ou par courriel au collecte@mrcrdl.quebec avant le 23 mai à midi.

Une fois inscrit, vous pourrez laisser vos encombrants en bordure de la rue le dimanche 25 mai.

INFORMATIONS SUR VOS ÉCOCENTRES



20 | Tout ce qu'il faut savoir 25 | sur vos écocentres !

L'écocentre n'est PAS un dépôt ! Notre priorité ?
• le réemploi • le recyclage • la revalorisation •

Rivière-du-Loup

35, rue Henry-Percival-Monsarrat

**HORAIRE ÉLARGI À PARTIR
DU 7 AVRIL JUSQU'AU
29 NOVEMBRE 2025**

**Lundi au samedi
8 h à 16 h**

Fermé le 21 avril, 24 juin, 1^{er} juillet,
1^{er} septembre et du 20 décembre au
6 janvier inclusivement.

Horaire d'hiver à compter du
1^{er} décembre (lundi, vendredi et samedi
de 8 h à 15 h)

Consultez notre site web pour l'horaire
de réouverture en 2026.

Saint-Hubert-de- Rivière-du-Loup

151, 1^{er} rang Est

**OUVERT DU 5 MAI
AU 2 NOVEMBRE 2025**

**Lundi, vendredi, samedi
8 h à 16 h**

Fermé le 24 juin, 1^{er} juillet et 1^{er} sept.

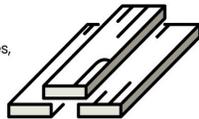
OBLIGATOIRE

**Séparer vos matières AVANT
d'arriver à l'écocentre.**

- **IMPORTANT** : Présentez-vous au plus tard 15 min. avant la fermeture •
- Les dates et heures d'ouverture sont susceptibles de changer en fonction des conditions météorologiques et des travaux. Consultez notre site web ou notre page Facebook pour les dernières mises à jour.

ON NE GASPILLE PAS LE BOIS, ON LE TRIE !

Tout ce qui est en bois doit être regroupé : 2x4, tiroirs, palettes, portes, fenêtres ancestrales, etc. (mélamine à part)



*ENTREPRISES ET INSTITUTIONS

Les entreprises (dont les petits entrepreneurs en construction et rénovation) et les institutions peuvent venir déposer leurs matières triées à l'écocentre ! La facturation fonctionne au poids ou au volume. Seuls les volumes assimilables sont acceptés.

Consultez le site web de Co-éco pour les tarifs.



Récupération et vente de meubles, petits objets et matériaux de construction usagés.

Venez voir notre inventaire directement à l'écocentre !



✓ **Matières acceptées SANS FRAIS**

- Métaux
- Appareils ménagers, électriques et électroniques
- Bois (bois de construction, meubles, bran de scie, portes et fenêtres, palettes, etc.)
- Résidus verts (gazon, feuilles, plantes non envahissantes)
- Agrégats (brique, béton, asphalte et terre non contaminée)
- Résidus domestiques dangereux bien identifiés (huiles, solvants, acides, pesticides, produits d'entretien ménager, etc. en contenants étanches, aérosols, piles, néons, fluocompactes)
- Bonbonnes de propane (max 30 lbs)
- Pneus sans jantes (moins de 48,5 po), batteries d'autos
- Matériaux secs (bardeau d'asphalte, gypse, mélamine, vitres, lavabos, céramique, CANEXEL, clôtures à neige, fibrociment, plancher flottant, etc.)

\$ **Matières acceptées AVEC FRAIS**

Pour connaître les frais applicables : www.co-eco.org

- Branches
- Meubles rembourrés, matelas et sommiers
- Douches ou baignoires en acrylique ou fibre de verre
- Revêtement de vinyle, panneaux et laines d'isolation, papiers goudronnés, tapis, prélatras
- Pièces et toiles de piscine, bâches, abris d'auto, produits en plastique non recyclable

✗ **Matières REFUSÉES**

- Déchets domestiques
- Pneus de tracteurs et de camions
- Plantes exotiques envahissantes, terre contaminée et souches d'arbre
- Vêtements, textiles
- BPC, amiante
- Feux d'artifice, explosifs, armes et munitions
- Résidus domestiques dangereux de plus de 20 L
- Médicaments, seringues et tous produits médicaux ou vétérinaires
- Carcasses d'animaux

Appareils électroniques

Les écocentres de la MRC sont des points de dépôt officiels du programme Recycler mes électroniques^{MC}.



Pour plus d'informations

co-eco.org
1 888 856-5552 - option 1
418 856-2628 - option 1

OUVERTURE DU SITE DE DÉPÔT

Le site de dépôt vert situé au 220 côte de la Mer est ouvert pour la saison estivale. Notez que nous acceptons seulement le gazon, les feuilles et les branches. Nous demandons de ne pas laisser d'arbres entier ou tout autres éléments au site de dépôt.

Nous demandons la collaboration de nos citoyens afin d'éviter que d'autres matières soient apportées au site. De plus, éviter d'apporter des plantes exotiques envahissantes (ex.: renouée du japon ou phragmyte).

VIDANGE DE FOSSE

SI VOUS AVEZ REÇU UNE LETTRE À CET EFFET PAR LA POSTE, vous verrez votre fosse septique vidangée par Campor Environnement, entre le 14 mai et le 12 juin 2025. Visitez le site Internet de la municipalité et recherchez «Vidange fosse septique» pour les consignes à respecter pour le bon déroulement de la vidange de votre installation septique.

Notez qu'il est important de bien dégager le pourtour des couvercles afin de les basculer sans difficulté et sans les endommager.

OUVERTURE DE VOTRE CABANON

C'est le temps de l'ouverture des cabanons. Vous y trouverez des objets qui ne sont plus utiles et dont il faudra vous débarrasser. Avant de jeter à la poubelle, consultez l'application « Ça va où » et dirigez vers le recyclage ce qui peut l'être. Surtout pas les vieux boyaux d'arrosage qui bloquent les machines de tri. Ces boyaux et bien d'autres choses comme les gros plastiques, meubles de jardin, bois, métal, restants de peinture doivent aller à l'écocentre. Quant aux branches, feuilles et gazon, on peut les apporter au site de dépôt vert de la municipalité sur la côte de la Mer.

TAILLE DES HAIES

Saviez-vous que depuis 2005, le règlement de zonage de la Municipalité limite la hauteur des haies situées en cour avant à 1,22 mètre (4 pieds) ? Certaines exceptions peuvent toutefois s'appliquer. La réglementation actuelle précise également que le feuillage de la haie ne doit pas empiéter dans l'espace au-dessus d'un trottoir municipal.

Pour connaître les normes applicables, vous pouvez consulter le tableau 7.1 du règlement de zonage no 2021-08-421. Avant d'implanter une nouvelle haie, n'oubliez pas qu'un permis municipal est nécessaire.

Pour plus d'information, contactez la Municipalité via notre site web en cliquant sur le lien « Demande de permis » en haut à droite sur la page d'accueil :

www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca



MATIÈRES RÉSIDUELLES - MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



Horaire estival de collectes à compter du 1er mai



Déchets : aux deux semaines



Matières organiques : à chaque semaine

IMPORTANT



Prenez note que les bacs roulants bruns et bleus qui ont été peints pour servir de bacs à déchets ne seront plus ramassés par le service de collecte de la MRC à compter de la semaine du 18 mai.

DIVERS

VENTES DE GARAGE 2025

Les dates autorisées pour tenir une vente de garage sans permis cette année sont les 21 et 22 juin ainsi que les 30 et 31 août et 1er septembre de 8 h à 21 h.

Profitez-en pour faire du tri et donner une deuxième vie à vos objets inutilisés !

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Fête des Patriotes

Lundi 19 mai

En raison du congé férié de la fête des Patriotes, le bureau municipal sera fermé le lundi 19 mai.

Nous serons de retour pour vous servir le mercredi 21 mai dès 8 h 30.

20 ANS DE SERVICE

Notre contremaître Fernand Dumont fête, ce mois-ci, ses 20 ans de service à la municipalité !

Merci Fernand pour ton dévouement et ta bonne humeur durant ces 20 années à Notre-Dame-du-Portage !



ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

L'équipe de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage, avec un comité de parents, travaille présentement à un projet pour l'achat et l'installation d'un nouveau module de jeux sur la cour d'école. L'achat d'un module de jeux représente une somme très importante que l'école ne peut assumer seule. Les membres du conseil d'établissement de l'école ont proposé de faire une demande de mécène auprès de la population afin de voir s'il est possible de financer l'achat du module de jeu.

Si vous êtes philanthrope et êtes à la recherche d'une cause pour aider, prenez note que l'école est à la recherche de financement pour l'amélioration de la cour d'école.

Vous êtes invités à communiquer avec la direction de l'établissement, Mme Geneviève Veilleux, au 418-866-0593 #4620. Merci à l'avance pour votre intérêt à la cause des élèves de votre municipalité.

Geneviève Veilleux, directrice

CARAVANE DE PRODUCTEURS

Samedi le 10 mai 2025 de 10h à 12h, la caravane de producteurs du Kamouraska sera dans le stationnement de l'église. Venez les rencontrer !



VISITES RÉSIDENTIELLES PRÉVENTIVES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie avise les citoyens qu'il amorce ses visites résidentielles préventives dès le lundi 28 avril 2025. C'est avec enthousiasme que les pompiers sillonneront les rues de la municipalité.

Lors du dernier mois, l'avertisseur de fumée a permis de sauver une vie et ce, grâce à la visite des pompiers. Les visites permettront de faire le point sur les systèmes de protection incendie, afin de prévenir d'une part un embrasement et, d'autre part, d'avoir en main des outils fonctionnels pour éviter le pire si un incident devait tout de même arriver. Il est d'ailleurs important de mettre à jour vos systèmes de protection incendie dès que nécessaire et non seulement à l'approche d'une visite du Service incendie. Il s'agit de vos plus précieux alliés! De surcroît, cela favorisera la rapidité des visites d'inspection.

Lors de leur passage, voici les principaux éléments qui seront validés par les pompiers :

- Avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage;
- Avertisseur de monoxyde de carbone en présence d'un garage annexé, d'appareils de chauffage au bois, mazout ou propane;
- Extincteurs portatifs en présence d'un appareil de chauffage à combustion;
- Ramonage adéquat des cheminées;
- État des foyers extérieurs;
- Panneaux électriques, etc.

Soulignons que le Service de sécurité incendie doit obligatoirement visiter chaque bâtiment. Si vous retrouvez l'accroche-porte à votre résidence, il est important de rappeler sans faute pour fixer un rendez-vous pour l'inspection. Pour plus d'information, contactez le 418 862-5901 ou consultez le règlement municipal portant sur la prévention incendie au www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca.

CARREFOUR D'INITIATIVE POPULAIRE EN CUEILLETTE !

L'initiative de récolte des surplus en champs et en verger, aussi appelé glanage, sera de retour encore cette année. L'Escouade AlimenTerre a permis de récolter 4,2 tonnes de fruits et légumes frais lors de la saison 2024. Pommes de terre, carottes et pommes sont parmi les variétés les plus récoltées, mais nous avons la chance d'avoir aussi accès à des productions de camerises, framboises, raisins, poires, sureau, haricots, tomates et betteraves! Qui sait ce que nous réservera 2025!

Concrètement, une escouade c'est un groupe de cueilleurs.euses bénévoles coordonné par un.e employé.e du Carrefour d'Initiatives Populaires qui se déplace dans la MRC de Rivière-du-Loup pour récolter les surplus en champs et dans les vergers.

Cette initiative soutenue par l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Rivière-du-Loup, Cosmoss MRC de Rivière-du-Loup et Créneau Tourbe & Substrats/ Association des producteurs de tourbe horticole du Québec, permet :

- d'augmenter notre consommation d'aliments locaux ;
- de diminuer le gaspillage au champ ou dans les vergers ;
- de donner un coup de main à nos producteurs en période de pointe ;
- de partager dans la communauté, entre autres à travers les dépannages d'urgence, le comptoir de récupération du Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup et les frigos partagés de la MRC ;
- de participer à une activité utile en plein air.

Tout le monde est gagnant : 1/3 est remis au producteur, 1/3 est remis au cueilleur, 1/3 est remis à l'organisme

Quand? À la demande, de juin à novembre, généralement 24h à 48h d'avis.

Vous avez le goût d'être bénévole en 2025?

Le formulaire d'inscription à la liste de bénévoles est en ligne sur la page FB de l'Escouade AlimenTerre. Adolescents bienvenus! Ils repartent avec leur part ! Vous choisissez les cueillettes et moments où vous êtes disponibles, ½ journée à la fois.

Vous êtes un producteur ou un propriétaire qui pense avoir besoin de nos services pour éviter les pertes? Il suffit de nous contacter et nous prendrons entente selon les besoins du moment.

Pour informations : Chantal Parenteau, Coordinatrice en sécurité alimentaire
418 867-5735 poste 225, Projets@cipriviereduloup.com



Carrefour
d'Initiatives Populaires
de Rivière-du-Loup

NOURRIR L'ESPOIR COLLECTIVEMENT



URBANISME

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le «Règlement numéro 2025-457 modifiant le règlement de lotissement» et le «Règlement numéro 2025-459 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme» sont entrés en vigueur le 23 avril 2025, soit le jour où ces règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité délivré par la MRC de Rivière-du-Loup. Ces règlements ont été adoptés par le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage le 7 avril 2025. Le 17 avril suivant, les règlements ont été jugés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Rivière-du-Loup. L'objet de ces deux règlements est de modifier des dispositions d'urbanisme.

Une copie de ces règlements peut être consultée au bureau municipal, 560 route de la Montagne à Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau : lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30; et vendredi de 8h30 à midi. Le règlement est également disponible sur le site internet de la Municipalité au www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca, sous l'onglet « Vie démocratique / Lois, Politiques et Règlements ».

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 7 mai 2025,
Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC - DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal aura à statuer sur trois demandes de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 2 juin 2025 à 19 h 30 à la salle Gilles-Moreau, 200 côte de la Mer à Notre-Dame-du-Portage. Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à celles-ci, ou encore, peut se faire entendre en transmettant préalablement ses commentaires par courriel à l'adresse suivante: directiongenerale@nddp.ca.

La première demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'une résidence ayant des pièces habitables au-dessus d'un garage attenant, mais comportant des accès (ou ouvertures) entre lesdites pièces habitables et le garage. Le projet déroge ainsi à une disposition de l'article 6.1.7.1 du règlement de zonage n° 2021-08-421. La résidence aurait comme adresse le 25 rue des Cayes (lot 6 427 600 du cadastre du Québec).

La seconde demande vise à autoriser la construction d'un garage situé en partie dans la cour avant de la résidence du 161 route de la Montagne. Le projet déroge ainsi à une disposition du tableau 7.1 du règlement zonage puisque les garages ne sont généralement pas autorisés en cour avant. Une partie du bâtiment complémentaire empièterait d'environ 4,13 mètres dans la cour avant. Le garage se situerait à environ 11,81 mètres de l'emprise de la route.

La troisième demande concerne la résidence du 511 route du Fleuve qui a subi un incendie et qui serait démolie. La demande vise à permettre la reconstruction de la résidence sur de nouvelles fondations, situées au même endroit, sans augmenter les dérogations qui prévalaient avant que la résidence ne soit détruite. Le projet déroge ainsi à l'article 18.3.3 du règlement de zonage qui prévoit que le bâtiment doit être reconstruit sur les mêmes fondations (et non pas sur de nouvelles).

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 7 mai 2025,
Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière
418 862-9163 poste 222 / directiongenerale@nddp.ca

CHRONIQUE D'URBANISME

PIIA : À VOS TRAVAUX, EN TOUTE LÉGALITÉ ...

Avec le mois de mai, débute la saison des travaux extérieurs... Sur la route du Fleuve, la rue de la Colline, la côte de l'Église et le côté nord d'une partie de la route de la Montagne, plusieurs d'entre eux sont assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) mais d'autres pas. Voici quelques précisions à ce sujet.

À vos pinceaux

Rien de mieux qu'un coup de pinceau pour embellir une propriété ! S'il s'agit de repeindre de la même couleur une clôture, une galerie ou l'extérieur d'un bâtiment, nul besoin d'un permis. Par contre, si vous voulez modifier une couleur dominante, vous devez en obtenir un.



À vos marteaux

Vous projetez de rénover, agrandir, transformer, voire déplacer un bâtiment existant, ou d'en construire un nouveau, vous devez absolument faire une demande de permis, avec les pièces exigées à l'appui. Il en est de même pour tout ce qui modifie l'apparence extérieure d'un bâtiment, qu'il soit principal ou secondaire, et pour tout élément secondaire d'architecture (porte, galerie, revêtement, etc.). Par contre, si vous n'avez l'intention que de réparer ce qui est en mauvais état, avec les mêmes matériaux et sans apporter de modification au bâtiment existant, votre demande n'est pas assujettie au *Règlement sur les PIIA*.

À vos râteaux

Au-delà de l'entretien des pelouses et des plates-bandes, vous souhaitez peut-être modifier votre aménagement paysager. Votre demande de permis est assujettie au *Règlement sur les PIIA* lorsqu'il s'agit de travaux d'aménagement de votre stationnement, de votre cour avant et latérale et également pour l'installation de vos unités de climatisation et de chauffage sur un mur visible de la rue. Si votre thermopompe se situe sur le mur arrière, non visible de la rue, un permis sera tout de même nécessaire mais il ne sera pas assujéti audit règlement.

Rappelez-vous que tous les propriétaires de Notre-Dame-du-Portage sont assujettis aux normes sur l'aménagement des terrains exigées dans le *Règlement sur le zonage*. Il est donc important de faire les bons choix, d'opter pour des espèces autorisées et non envahissantes, de respecter les hauteurs et les distances fixées par la Municipalité et aussi celles d'Hydro-Québec, lorsqu'il s'agit de planter un arbre ou une haie en bordure de rue.

À votre service

Le secrétaire du CCU et coordonnateur aménagement et urbanisme, Benoit Rheault, peut vous conseiller ainsi que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mathieu Larrivière, présent les lundis et les mardis ainsi qu'en matinée les jeudis.

Pour en savoir plus

Le *Règlement sur les PIIA* et le *Règlement de zonage* sont disponibles sur le site internet de la Municipalité, sous l'onglet Vie démocratique / Loi, Politiques et Règlements. D'autres informations sont disponibles sous l'onglet Vie démocratique / Comités et organismes / CCU, dont un guide d'application du *Règlement sur les PIIA*. Et pour choisir le bon arbre pour votre terrain, visitez le site d'Hydro-Québec

<https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes> .

Claire Simard, membre du CCU

MUNICIPALITÉ

MAI 2025

JUIN 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

	Collecte des ordures		Conseil municipal		Bureau municipal fermé (férié)
	Collectes des matières organiques		Dépôt des demandes au CCU		
	Collecte du recyclage				

BIBLIOTHÈQUE

Coup de cœur : La trilogie de Gabrielle Filtreau-Chiba : Encabanée, Sauvagine et Bivouac, dont l'histoire se déroule à Saint-Bruno-de-Kamouraska.

En nouveauté, *La très catastrophique visite du zoo*, de Joël Dicker, *De nos blessures, un royaume*, de Gaëlle Josse et *Ordures : journal d'un vidangeur*, de Simon Paré-Poupart.

Notez que nous disposons de deux lecteurs numériques disponibles pour le prêt.

Vous pouvez joindre la bibliothèque par courriel au biblio.portage@crsdp.net et par téléphone au 418 862-9163 p. 260. La bibliothèque de la Marée-de-livres est située au 560 route de la Montagne, selon les heures d'ouverture suivantes :

Mardi	13 h à 14 h 30
Mercredi	19 h à 20 h
Vendredi	15 h à 17 h
Samedi	10 h 30 à midi

INFORMATIONS MUNICIPALES

Bureau municipal - 560 route de la Montagne
418 862-9163

Horaire de la réception

Lundi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Mardi	Fermé
Mercredi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Jeudi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Vendredi	8 h 30 à midi



Bureau de poste - 512 route du Fleuve
418 860-2385